



Déploiement de la 5G : le Conseil fédéral s'obstine à aller de l'avant malgré l'opposition de la majorité des Suisses

Berne, le 24 avril 2020 – En novembre dernier, la Confédération échouait à se prononcer sur les risques liés à la 5G. Dans ce contexte de forte incertitude politique et scientifique, le 22 avril 2020, le Conseil fédéral annonce vouloir forcer le déploiement de cette nouvelle technologie, alors que selon un récent sondage, une majorité de la population suisse s'y oppose. Dans le même temps, l'abandon, en plein confinement, des mises à l'enquête pour les modifications des antennes existantes en antennes 5G constitue un véritable déni de démocratie.

Au cœur de la grave crise que nous traversons, le Conseil fédéral vient une fois de plus de placer le peuple suisse devant le fait accompli en matière de 5G.

Le 28 novembre dernier, le rapport Téléphonie mobile et rayonnement, publié par le groupe d'experts mandaté par le DETEC, s'était enlisé dans la divergence des intérêts représentés (industrie, administration, médecins). Il avait manqué son but en proposant 5 options diamétralement opposées en lieu et place des recommandations claires attendues par la population et les cantons. Le rapport avait admis ses propres lacunes, notamment son propre défaut d'expertise scientifique, ainsi que le manque d'études irréfutables en matière de rayonnement non ionisant, alors même que de nombreuses recherches en pointaient la probable dangerosité pour les organismes vivants. Le bon sens aurait alors voulu que, fort de ce constat d'échec et des indices de nocivité pour la santé humaine, le Conseil fédéral mandate immédiatement les études nécessaires auprès d'experts internationaux indépendants, qualifiés et reconnus.

Cependant, le doute concernant la bonne foi de nos autorités était de mise, compte tenu de leurs déclarations antérieures. En 2018 déjà, à l'occasion du rejet par le Conseil des Etats de l'augmentation de valeurs limites d'immission en matière de rayonnement non ionisant, le Conseil fédéral déclarait, dans une réponse ahurissante à un parlementaire, qu'il envisageait l'adoption de méthodes de mesures et de calcul permettant malgré tout de déployer la 5G sans modifier les valeurs limites d'immissions. Cette déclaration inique pouvait être interprétée comme l'aveu par le Conseil fédéral de sa volonté de contourner la volonté populaire pour forcer le déploiement de la 5G par des moyens techniques incontrôlables par le souverain.

Le 22 avril 2020, en chargeant le DETEC de rédiger une aide à l'exécution sur les antennes adaptatives 5G, alors même qu'aucune étude scientifique sérieuse concernant les conséquences de la technologie 5G sur la santé humaine n'a été réalisée, le Conseil fédéral trahit une fois de plus son mandat de protection de la population, au bénéfice des

entreprises privées. On peut en outre craindre que seule la partie principale des faisceaux directionnels ne soit mesurée, laissant de côté les interférences supplémentaires créées par les antennes adaptatives.

Selon une récente étude de bonus.ch, reprise par la RTS, une majorité des Suisses seraient hostiles au déploiement de la 5G. Or, malgré des données scientifiques inquiétantes, un refus du parlement d'augmenter les valeurs limites d'immissions ainsi que le rejet populaire de la 5G, le Conseil fédéral continue à forcer le déploiement de cette technologie par des moyens détournés. Ces méthodes posent de graves questions sur la santé de notre démocratie et sur les intérêts considérés comme prépondérants par notre gouvernement.

Par ailleurs, il est faux de laisser entendre que seule la 5G peut combler les besoins accrus en matière de connectivité, alors la fibre optique possède de bien meilleures performances pour une exposition infiniment moindre et un bilan écologique bien plus vertueux. On s'étonne que le Conseil fédéral ne mette en exergue les bénéfices d'une telle solution en termes de sécurité des données, de qualité du réseau et de santé publique d'une telle option et qu'elle ne mandate pas d'étude sur la possibilité de déployer la fibre optique à très large échelle dans le pays.

Enfin, relevons qu'en cette période de confinement, il est inacceptable que certains cantons, comme le canton de Vaud, se permettent de modifier leur pratique concernant les modifications d'antennes existantes en antennes 5G, et n'invitent désormais plus les communes à mettre à l'enquête de telles modifications, ce qui permet de les autoriser en toute opacité, sans que la population ne puisse s'y opposer.

L'association Stop5G reste vigilante et continuera à remplir sa mission d'information de la population, en attendant le lancement de sa campagne de récolte de signatures pour l'initiative « Pour un développement raisonnable de la téléphonie mobile ».

www.initiative-5g.ch

Pour l'association Stop5G :

Louisa Diaz : 079 207 62 89 / louisa.diazlantz@protonmail.com

Camille Selleger : 076 616 47 27 / camilleselleger@protonmail.com